

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

Avis d'appel d'offres

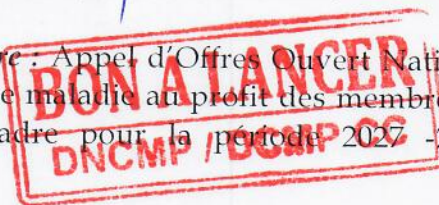
Nom de l'Autorité contractante : *Cour constitutionnelle*

Objet : Recrutement d'une compagnie d'assurance maladie au profit des membres et du personnel de Cour constitutionnelle. (Accord-cadre pour la période 2027 -2028 - 2029 par marchés subséquents).

Référence SIGMAP : *S_DPAF_127362*

Avis n° : *024* /CC/PRMP/SPMP du *21/10/2026*

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National relatif au recrutement d'une compagnie d'assurance maladie au profit des membres et du personnel de Cour constitutionnelle. (Accord-cadre pour la période 2027 -2028 - 2029 par marchés subséquents).



1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à la version 4 du plan de passation des marchés publics de la Cour constitutionnelle publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 13 octobre 2026.
2. La Cour constitutionnelle a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du budget national, afin de financer son fonctionnement et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché n° S_DPAF_127362 relatif au recrutement d'une compagnie d'assurance maladie au profit des membres et du personnel de Cour constitutionnelle. (Accord-cadre pour la période 2027 -2028 - 2029 par marchés subséquents).
3. La Cour constitutionnelle sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services dont les détails figurent dans le tableau ci-dessous :

Services (N°)	Nom des services courants	Spécifications techniques et normes applicables
1	Assurance maladie au profit de cent quinze	❖ Garantie de base : Maladie/Accident/Maternité - frais de consultation (FC) :

PAGE VIERGE



	(115) familles composées de l'assuré principal, son (sa) conjoint (e) et ses enfants	- frais de soins ; - frais de maternité ; - frais d'accouchement. ❖ Garanties optionnelles (rachetées) - frais d'optique (3 bénéficiaires par famille tous les 2 ans) ; - vitamines ; - frais de prothèse dentaire dont frais d'orthodontie ; ❖ Remboursement d'un plafond de deux millions (2 000 000) francs CFA par famille et par an. ❖ Toutes les garanties et exigences telles que prévues par l'arrêté N°1977-c/MEF/CAB/SGM/DGAE/DA/SIFR 316 SGG/20 portant documents-types de souscription des contrats d'assurance maladie groupe au profit des structures de l'Etat en application du décret N°2020-286 du 27 mai 2020 portant cadre de souscription des polices d'assurance maladie au profit du personnel des structures de l'Etat.
--	--	--

L'appel d'offres est à lot unique. Aucune variante n'est prise en considération.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Koladé Gildas AHOUISSOUSSI, Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)**; Tél : +229 012101315992. ; Email : cc.prmp@courconstitutionnelle.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au **secrétariat permanent des marchés publics de la Cour Constitutionnelle** adressée à l'avenue Gouverneur Général PONTY Cotonou, quartier GANHI, Bâtiment CONCEPTIA OUINSOU, bureau CO003 au rez de chaussée, Tél : +229 01 21 31 77 70, de 08h-00mn à 12h-30mn puis de 14h-00mn à 17h30mn heure locale (GMT+1), tous les jours ouvrables du lundi au vendredi.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

❖ Exigences techniques et expériences :

✓ Être une compagnie d'assurance ou un groupement de compagnie d'assurance légalement constitué (e) au Bénin justifié par la présence de l'original ou la copie

légalisée au tribunal de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;

- ✓ disposer de l'agrément en cours de validité, délivré aux compagnies d'assurance par le Ministère de l'Economie et des Finances pour intervenir en assurance maladie au Bénin (original de l'agrément ou copie légalisée dans un tribunal).
- ✓ Avoir exécuté au cours de trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) et l'année en cours au moins trois (03) marchés similaires. La similarité s'apprécie en fonction du montant du marché qui devra être au moins de **deux cent dix millions (210 000 000) Francs CFA Hors Taxes sur Valeur Ajoutée (HTVA)** par an et la nature du marché qui devra être une assurance santé groupe ou une assurance maladie.

Ces prestations devront avoir été exécutées au profit de maître d'ouvrage en considérant la notion de maître d'ouvrage telle que stipulée en annexe (A-3) du dossier d'Appel d'Offres Ouverts National.

Les preuves de l'exécution des prestations devront être fournies par la présence dans l'offre du soumissionnaire d'une **photocopie légalisée au tribunal ou la version originale** de l'attestation de bonne fin d'exécution ou du procès-verbal de réception définitive. L'une ou l'autre des preuves fournies doit être appuyée de la page de garde, la page de signature et la page portant le montant du marché concerné en copie simple du contrat ou bon de commande.

- ✓ Fournir la preuve que la compagnie d'assurance dispose de prestataires agréés (cliniques, hôpitaux, pharmacies, laboratoires d'analyse biomédicale et de radiographie etc.) dans tous les départements du Bénin en fournissant la liste des prestataires agréés de la compagnie par département ;
- ✓ Fournir une déclaration sur l'honneur certifiant que la compagnie dispose d'une convention directe de collaboration avec l'ensemble de ses prestataires agréés dont il a fourni la liste ;
- ✓ Fournir la preuve, documentation à l'appui, que la compagnie d'assurance dispose d'un personnel composé de :
 - au moins deux (02) médecins conseils permanents possédant les qualifications requises. Les preuves devront être constituées à la fois du curriculum vitae daté et signé de l'intéressé, du diplôme, des attestations de travail portant clairement l'objet des marchés exécutés et de la pièce d'identité valide de l'intéressé (CIP, carte biométrique, passeport ou carte d'identité nationale)

justifiant qu'il est titulaire d'un diplôme de médecin avec une expérience professionnelle minimale de dix (10) ans en qualité de médecin conseil permanent auprès d'une compagnie d'assurance. La qualité d'expert auprès d'une compagnie n'est pas acceptée. Ils devront avoir participé à l'exécution d'au moins trois (03) marchés d'assurance maladie au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024, 2023) et de l'année en cours.

- au moins trois (03) cadres titulaires du diplôme de master en assurance ou en économie ou en finance ou en comptabilité. Les preuves devront être constituées à la fois du curriculum vitae daté et signé de l'intéressé, du diplôme, des attestations de travail portant clairement l'objet des marchés exécutés et de la pièce d'identité valide de l'intéressé (CIP, carte biométrique, passeport ou carte d'identité nationale) justifiant qu'il est titulaire du diplôme requis avec une expérience professionnelle minimale de cinq (05) ans et ayant participé à l'exécution d'au moins trois (03) marchés d'assurance maladie au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024, 2023) et de l'année en cours.

- ✓ Fournir les preuves de disponibilité (possession ou location) d'un logiciel de gestion de police d'assurance maladie et d'une machine de production de cartes de santé. Les preuves devront être constituées de la facture d'achat (version originale ou photocopie légalisée au tribunal) accompagnée de la fiche technique du logiciel et de la machine. En cas de location, le soumissionnaire devra joindre le contrat de location appuyé des preuves de propriété du matériel par le bailleur.

❖ **Exigences financières :**

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédits à hauteur de **douze millions cent soixante-six mille six cent soixante-sept (12 166 667) Francs CFA** justifié par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé ou ayant son correspondant en République du Bénin.

Ou

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins **deux cent cinquante millions (250 000 000) francs CFA** au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe (A-3-2) du dossier de l'Appel d'Offres.

Et

- fournir une déclaration sur l'honneur stipulant que la clause d'ajustement en fin de contrat n'excèdera pas trente pour cent (30%) du montant de base du contrat conformément à l'article 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

❖ Exigences techniques et expériences :

- ✓ Être une compagnie d'assurance ou un groupement de compagnie d'assurance légalement constitué (e) au Bénin justifié par la présence de l'original ou la copie légalisée au tribunal de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;
- ✓ Être une compagnie d'assurance ou un groupement de compagnie d'assurance disposant de l'agrément en cours de validité, délivré aux compagnies d'assurance par le Ministère de l'Economie et des Finances pour intervenir en assurance maladie au Bénin (original de l'agrément ou copie légalisée dans un tribunal).
- ✓ Fournir les preuves de qualification du personnel d'encadrement **en photocopie légalisée au tribunal ou en version originale** à savoir :
 - au moins deux (02) médecins conseils permanents possédant les qualifications requises. Les preuves devront être constituées à la fois du curriculum vitae daté et signé de l'intéressé, du diplôme, des attestations de travail (portant clairement l'objet, l'autorité contractante et le montant de chacun des marchés exécutés) et de la pièce d'identité valide de l'intéressé (CIP, carte biométrique, passeport ou carte d'identité nationale) justifiant qu'il est titulaire d'un diplôme de médecin avec une expérience professionnelle minimale de quinze (15) ans en qualité de médecin conseil permanent auprès d'une compagnie d'assurance. La qualité d'expert auprès d'une compagnie n'est pas acceptée. Ils devront avoir participé à l'exécution d'au moins quatre (04) marchés d'assurance maladie d'un montant minimum de **deux cent dix millions (210 000 000) Francs CFA Hors Taxes sur Valeur Ajoutée (HTVA)** au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024, 2023) et de l'année en cours.
 - au moins trois (03) cadres titulaires du diplôme de master en assurance ou en économie ou en finance ou en comptabilité. Les preuves devront être constituées à la fois du curriculum vitae daté et signé de l'intéressé, du diplôme, des attestations de travail (portant clairement l'objet de chacun des marchés exécutés) et de la pièce d'identité valide de l'intéressé (CIP, carte biométrique, passeport ou carte d'identité nationale) justifiant qu'il

est titulaire du diplôme requis avec une expérience professionnelle minimale de dix (10) ans et ayant participé à l'exécution d'au moins quatre (04) marchés d'assurance maladie au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024, 2023) et de l'année en cours.

Ces prestations devront avoir été exécutées au profit de maître d'ouvrage en considérant la notion de maître d'ouvrage telle que stipulée en annexe (A-3) du dossier d'Appel d'Offres Ouverts National.

- ✓ Fournir la preuve que la compagnie d'assurance dispose de prestataires agréés (cliniques, hôpitaux, pharmacies, laboratoires d'analyse biomédicale et de radiographie etc.) dans tous les départements du Bénin en fournissant la liste des prestataires agréés de la compagnie par département ;
- ✓ Fournir une déclaration sur l'honneur certifiant que la compagnie dispose d'une convention directe de collaboration avec l'ensemble de ses prestataires agréés dont il a fourni la liste ;
- ✓ Fournir les preuves de disponibilité (possession ou location) d'un logiciel de gestion de police d'assurance maladie et d'une machine de production de cartes de santé. Les preuves devront être constituées de la facture d'achat (version originale ou photocopie légalisée au tribunal) accompagnée de la fiche technique du logiciel et de la machine. En cas de location, le soumissionnaire devra joindre le contrat de location appuyé des preuves de propriété du matériel par le bailleur.

❖ **Exigences financières :**

- ✓ Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour les entreprises n'ayant pas trois (03) ans d'âge, la page de certification du membre de l'OECCA et celle portant la mention de la DGI conformément aux prescriptions en annexe (A-3-2) du dossier de l'Appel d'Offres.
- ✓ Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédits à hauteur de **douze millions cent soixante-six mille six cent soixante-sept (12 166 667) Francs CFA**, justifié par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé ou ayant son correspondant en République du Bénin.

- ✓ Fournir la preuve d'une assurance des risques professionnels en cours de validité durant la période d'exécution du marché d'un montant de **deux cent quarante millions neuf cent mille (240 900 000) Francs CFA.**
- ✓ Fournir une déclaration sur l'honneur stipulant que la clause d'ajustement en fin de contrat n'excèdera pas trente pour cent (30%) du montant de base du contrat conformément à l'article 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Les trois (03) conditions sont cumulatives et indispensables.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de trente-six (36) mois.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du *Vendredi 23 Octobre* 2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **secrétariat permanent des marchés publics de la Cour Constitutionnelle adressée à l'avenue Gouverneur Général PONTY Cotonou, quartier GANH, Bâtiment CONCEPTIA OUINSOU, bureau CO003 au rez de chaussée, Tél : +229 01 21 31 77 70.** Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après **secrétariat permanent des marchés publics de la Cour Constitutionnelle adressée à l'avenue Gouverneur Général PONTY Cotonou, quartier GANH, Bâtiment CONCEPTIA OUINSOU, bureau CO003 au rez de chaussée, Tél : +229 01 21 31 77 70,** au plus tard le *Vendredi 13 Novembre* 2026 à 10 heures 00 minute heure locale (GMT+1).

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après **salle de réunion du Secrétariat général de la Cour constitutionnelle située au premier (1^{er}) étage du bâtiment Conceptia OUINSOU, au siège de la Cour constitutionnelle** adressée à l'avenue Gouverneur Général PONTY Cotonou, quartier GANHI le... *Vendredi 13 Novembre* 2026 à 10 heures 30 minutes heure locale (GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **deux millions cent quatre-vingt-dix mille (2 190 000) Francs CFA**.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Cotonou, le

21/10/2026

[Signature]

Koladé Gildas AHOUISSOUSSI

Personne Responsable des Marchés Publics

BON A LANCER
DNCMP / SCMP CC

REPUBLIQUE DU BENIN
COUR CONSTITUTIONNELLE
La Personne
Responsable des
Marchés Publics